

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

EXTENSION D'UN CENTRE D'AFFINAGE DE FRUITS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.b)	L'installation existante est classée sous le régime de l'enregistrement, rubrique 2220, pour une quantité de produits entrants égal à 294 tonnes par jour. Après extension, la quantité de produits entrants sera de 500 tonnes par jour, soit une augmentation de 206 tonnes par jour.
39.a)	La superficie construite est de 8 234 m ² . La superficie de plancher de l'extension est d'environ 4 600 m ² . La superficie de plancher totale du centre sera comprise entre 10 000 et 40 000 m ² et ce dernier n'a jamais fait l'objet d'une étude d'impact.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme de l'extension ne comprend aucune démolition. La principale modification est la construction d'une extension développant un peu plus de 4 600 m² et destinée à accroître les capacités d'affinage des fruits afin de répondre à la demande de la clientèle. Cette extension prendra place au sud de la construction existante sur une parcelle acquise en 2017.

Cette augmentation de superficie sera accompagnée par des travaux annexes (locaux techniques) et d'aménagement extérieur (accès, bassins, réserve incendie, parkings) : voir page suivante.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est une augmentation de la capacité de production du centre afin de répondre à la demande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux (été 2019 jusqu'à printemps 2020) consistent principalement à bâtir un nouveau hall d'affinage de fruits équipé de 6 portes de quai en façade est et séparé de la construction existante par un mur REI 120. Une mezzanine de 1 130 m² sera installée au-dessus des chambres froides utilisées dans le processus d'affinage.

Le programme des travaux comprend également la création d'un nouvel accès, la création de nouvelles places de parking, l'implantation d'un nouveau local de charge, l'installation de nouveaux groupes froids, l'aménagement de deux massifs drainants et de deux nouveaux bassins de confinement et la création d'une nouvelle réserve incendie.

Les deux nouveaux bassins de confinement sont destinés à remplacer les deux bassins actuels.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité est saisonnière puisque liée à la production de fruits. Dans le nouveau hall, elle sera rigoureusement similaire à celle effectuée dans le centre existant, à savoir :

- Livraison par camion : les marchandises entrantes arrivent principalement sous forme de palettes. Elles sont déchargées au niveau des quais des zones d'agrèage entrée.
- Zone agrèage entrée : l'étape d'agrèage est une opération de sélection et de contrôle de l'état physique des produits entrants à l'arrivée. Sur chaque lot est effectué un prélèvement en pickling (échantillon représentatif) pour réaliser un ensemble de tests organoleptiques (jutosité, onctuosité, Q). Après ces contrôles, les marchandises peuvent suivre plusieurs voies :
- Refus des marchandises suite au contrôle qualité,
- Départ et réexpédition immédiate des marchandises,
- Zone d'affinage pour l'affinage des fruits (zone sous ventilation, température pouvant aller jusqu'à 25°C et humidité atteignant 98%)
- Etape de stabilisation au froid des marchandises,
- Stockage dans des locaux frigorifiques avant expédition.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement disposait à ses débuts d'un récépissé de déclaration n°22/13 en date du 22 février 2013 réglementant l'activité de mûrissement de fruits sous la rubrique 2220 « préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale » (capacité journalière égale à 9 tonnes). Une extension a été réalisée en 2015 avec la construction d'un nouveau hall d'affinage. LA COMPAGNIE DES FRUITS MURS est depuis soumise à l'arrêté préfectoral n° 2015040-0087 du 09 février 2015 (installation soumise à enregistrement sous la rubrique 2220, la capacité journalière ayant été portée à 294 tonnes/jour). Le centre n'a donc jamais fait l'objet d'une procédure d'autorisation, et la présente extension ne le soumet pas à une quelconque procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie terrain :	19 711 m ² initial et environ 30 000 m ² à terme
Superficie bâtiment :	8 234 m ² existant, environ 4 600 m ² ajoutés par l'extension
Quantité de produits entrants par jour :	294 tonnes/jour actuellement, 500 tonnes/jour à terme

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2265 route des Fouillouses
ZAC Communale d'Albon AXE 7
26140 ALBON

Références cadastrales : section ZB,
parcelles 144, 167, 168 et 221

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 8' 3' 67" 9 Lat. 45° 26' 77" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Albon n'est pas mentionnée dans le PPBE 2015-2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zones Natura 2000 sont à 3 kilomètres à l'ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable pour l'alimentation des installations sanitaires + autolaveuse pour nettoyage des sols + maintien d'un degré d'humidité élevée pour l'affinage des fruits. Cette eau est issue du réseau communal. La consommation d'eau potable est actuellement de 1 200 m ³ /an et passera à 1 500 m ³ /an : augmentation des eaux usées liée à l'augmentation de l'effectif et augmentation de la consommation d'eau pour maintien du taux d'humidité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais/remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension sera bâtie sur une parcelle attenante à notre centre actuel ; cette parcelle se trouve dans la ZAC et ne présente aucune sensibilité floristique ou faunistique. Elle ne contacte aucun corridor biologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zones Natura 2000 sont à plusieurs kilomètres du terrain et notre centre est à l'origine de très peu d'émissions.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre extension prend place sur une parcelle libre, non aménagée, mais intégrée dans le périmètre de la ZAC.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets aqueux, atmosphériques et les déchets générés ne présentent aucun risque sanitaire.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic PL sera de 40 PL par jour comme aujourd'hui, avec un pic possible à 50 PL/jour l'été. Le trafic VL évoluera de 25 unités par jour à 35, avec un pic possible à 45 unités par jour l'été.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit resteront le trafic de poids-lourds et le fonctionnement des groupes froids dont le nombre augmentera avec l'extension. Les groupes froids sont situés en façade ouest, face à l'autoroute ; ainsi, leurs émissions sonores sont inaudibles par les riverains les plus proches dont les habitations sont éloignées. Notre installation est concernée par les émissions sonores en provenance de l'autoroute A7.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fruits impropres à la consommation humaine ou à la transformation sont stockés en chambre froide avant d'être évacués dans une benne fermée. Ainsi, il n'y a aucune émission d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les compresseurs des groupes froids sont installés sur des socles en béton anti-vibratiles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques : - gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site . Vu l'augmentation du trafic routier prévu, la quantité de gaz d'échappement émis sera légèrement supérieure à la quantité actuelle. - rejets des locaux de charge mais ces rejets ne sont constitués que d'hydrogène, gaz non polluant.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eaux vannes et usées des installations sanitaires, rejet dans le réseau public (710 m3/an attendus). Leur nature est compatible avec un traitement par la station d'épuration biologique d'Andancette qui dispose de la réserve nécessaire. - Eaux pluviales infiltrées. Nos eaux pluviales de toiture, propres, seront rejetées en l'état tandis que les eaux pluviales de voirie et cour camion seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant infiltration. Le volume des deux bassins d'infiltration permettra de gérer une pluie d'occurrence 20 ans.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process d'affinage des fruits n'est pas à l'origine d'effluents gazeux ou liquides spécifiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : principalement des déchets d'emballage et des déchets de matériaux après découpe ou casse ; une déchetterie de chantier sera mise en place pour trier les déchets et permettre leur valorisation. En exploitation : principalement des déchets d'emballages non dangereux (palettes bois, papier/cartons, films plastiques), quelques déchets de bureaux (papier, cartouches d'encres), des déchets d'entretien et de maintenance (lampes/néon, boues et hydrocarbures provenant des séparateurs) et des déchets organiques (fruits impropres à la consommation).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre centre est implanté dans une ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'autorité environnementale a rendu un avis le 16/10/2018 sur le projet de création d'un entrepôt logistique dans la ZAC Axe 7 sur la commune d'Albon, mais de l'autre côté de l'autoroute. Les effets cumulés seront surtout ceux du trafic routier, mais ils seront perceptibles sur l'autoroute et non à proximité de notre centre vu la localisation du futur entrepôt.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être infiltrées. L'infiltration aura lieu au moyen de deux massifs drainants qui remplaceront les deux bassins existants. Ces massifs sont dimensionnés pour pouvoir absorber une pluie de retour 20 ans.

Les consignes imposant aux chauffeurs d'arrêter les moteurs des camions durant les phases de chargement et de déchargement et durant les périodes d'attente limitent le bruit et les rejets des gaz d'échappement.

L'aménagement du site et la conception du bâtiment respectent les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14/12/2013 relatif aux installations soumises à enregistrement sous la rubrique 2220. Cet arrêté impose des règles de sécurité (risque incendie, déversement...), le respect des normes de rejet (eau, air...) et de bruit qui permettent de limiter les impacts et les dangers liés à cette activité.

Les bureaux et locaux sociaux seront conformes à la réglementation thermique RT 2012. Des économies d'énergie sont déjà réalisées avec un système de récupération de chaleur fournie par l'installation frigorifique et utilisée pour le chauffage des bureaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car le projet consiste à agrandir une installation classée mais sans modification de son régime de classement. L'extension est de nature à apporter un impact supplémentaire, mais cet impact est très mesuré :

- le volume d'eaux pluviales récupéré sera en hausse proportionnellement à la superficie imperméabilisée supplémentaire, mais l'infiltration des eaux pluviales sera améliorée ;
- l'effectif sera en hausse, provoquant 300 m3/an d'eaux usées supplémentaires absorbables par la STEP d'Andancette ;
- le trafic PL et le trafic VL augmenteront modérément (+10PL/jour et + 20 VL/jour en période de forte activité) ; ce flux supplémentaire sera donc temporaire (en été) et ne posera pas de problème vu le gabarit des axes routiers à proximité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- plan masse VRD - perspectives du projet (vues 3D du projet d'extension)

Nota : la localisation cartographique des prises de vue "environnement proche" et "environnement lointain" a été faite sur la planche "plan de situation", extrait au 1/4000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :



Fait à ALBON

le, 13/06/2019

Signature

SAS LA COMPAGNIE DES FRUITS MURS

2265 Route des Fouillouses

ZA AXE 7 Est - Les Marrons

26140 ALBON

Tél. 04 75 03 04 30 - Fax 04 75 03 55 99

SIRET 538 805 755 00039 - APE 4631 Z